

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAGY SÉANCE ORDINAIRE DU 21 Février 2011

L'an deux mil onze, le vingt et un février à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques DROUHIN, Maire.

Étaient présents : Messieurs Jacques DROUHIN, Gérard AUPETIT, Jean-Marie COURTOIS, Antoine FENOLL, Fabrice TESTOLIN, Jean-Baptiste BIGOT, Mesdames Annick ANTOINE, Christelle INACIO, Marguerite PICHON, Eliane FABRIS, Catherine JOUIN REY,

Absents excusés : Mr Antoine DELION pouvoir donné à Mr Jacques DROUHIN, Mr Monder AOUADHI pouvoir donné à Mr Jean-Baptiste BIGOT, Mme Muriel NARBONNE pouvoir donné à Mme Catherine REY-JOUIN

Absent : Mme Elisabeth SEILER

Secrétaire de séance : Mme Catherine JOUIN REY

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 04.01.2011

Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le conseil municipal procède à la signature du registre.

DEMANDES DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL :

- 1. AGRANDISSEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE**
- 2. TOITURE DU CLOCHER**

Le Maire indique :

1. qu'un dossier a été transmis au Conseil Général pour demander l'obtention d'une subvention pour l'agrandissement de la bibliothèque et qu'il manquait à celui-ci la délibération confirmant notre demande, étant entendu que le montant alloué au maximum est de 15 %, il propose donc de confirmer notre demande.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter le Conseil Général pour obtenir une subvention de 15 %.

Par ailleurs, il propose également de solliciter la réserve parlementaire pour pouvoir obtenir un complément financier à hauteur de 50 % du montant H.T.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité approuve cette proposition et charge Mr le Maire de faire les démarches nécessaires.

2. qu'il devient urgent de restaurer la toiture du clocher de l'église, où un étau a été posé en 2008, et qu'après avoir reçu plusieurs devis, le devis de l'entreprise ALCOLEA de 9.529 € H.T. a été retenu, il est possible de solliciter

également le Conseil Général qui pourrait allouer une subvention comprise entre 30 et 60 %.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de solliciter le Conseil Général pour les travaux de restauration de la toiture.

CHEMIN DE RANDONNÉE : INTÉGRATION AU DOMAINE COMMUNAL

Le maire rappelle qu'INITIATIVE 77 est intervenu pour recréer le chemin rural dit « chemin de Ville St Jacques à Vallery » sur les parcelles de Mr et Mme LELIEVRE et de Mr POUGET, il propose donc de régulariser la situation de fait (qui voit la disparition du chemin rural mentionné ci-dessus, sis entre les parcelles cadastrées section AB 188 et YA 44 appartenant à Mr et Mme LELIEVRE, et les parcelles cadastrées AB 205 et YA n°16 appartenant à Mr POUGET) et rétablir le chemin pour les randonneurs, il propose un échange de surface pour surface de ces portions contre une bande de terrain pris sur les parcelles AB 188 pour Mr et Mme LELIEVRE, et YA 16 pour Mr POUGET, pris le long du tracé de l'ancienne voie ferrée.

Pour que ces transferts de propriété soit réalisables au profit de Mr et Mme LELIEVRE et Mr POUGET, il est nécessaire de déclasser cette portion de chemin rural, afin de les identifier cadastralement.

Il rappelle enfin que ce chemin n'est pas ouvert à la circulation publique.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve la régularisation proposée et charge Mr le Maire de faire le nécessaire.

MISE EN PLACE D'UN PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE, DES ESPACES PUBLICS ET DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Le Maire informe les conseillers municipaux de l'obligation d'ici 2015 de mettre en place un plan de mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics et des établissements recevant du public, et il précise que dans le cadre de l'ATESAT la D.D.T (Direction Départementale des Territoires) peut nous aider à réaliser un diagnostic avec la commission sécurité. Il propose donc la mise en place du P.A.V.E.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le lancement des études du Plan des Espaces Publics et des Etablissement recevant du Public.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire rappelle qu'une enquête publique concernant la demande conjointe des Sté GSM et CMEX sollicitant l'autorisation de renouveler partiellement et étendre la carrières de sables et graviers située sur le territoire des communes de Varennes sur Seine et de Ville Saint Jacques vient de se clôturer le 12 février dernier, et que le conseil municipal doit donner son avis sur cette demande dans le délai de 15 jours après la clôture de l'enquête, il demande donc l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité ne formule pas de requête.

Il propose que la route de Machemoulin qui est de plus en plus fréquentée, et face aux dernières conditions hivernales exécrables, que soient arasés les bas côtés de façon à faciliter l'écoulement de l'eau.

Puis fait lecture :

1. du courrier du CDSCF qui propose de participer financièrement aux travaux du lavoir par l'achat de briques anciennes et d'offrir un banc. Le Maire indique que le plus simple serait que l'association fasse un don et remercie Mr Patrice PRIN Président de CDSCF de participer à la restauration du lavoir.
2. des remerciements de Mr Jean-Jacques DELPOIO pour la gerbe de fleurs livrées aux obsèques de sa mère

Le maire remercie également les associations qui ont toutes répondu présentes pour la mise en place des apéros-concerts.

Le maire informe le conseil municipal de l'inscription de la commune au trophée « Jean CORET ». Ce prix récompense une initiative réalisée soit dans la restauration de petits patrimoines ou sur des sites paysagés.